



Terre d'Adeles – La ferme des Charmes CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP février à décembre 2011

Jules CHARMOY élève des bovins pour la viande, auto-produit ses céréales et son fourrage. La ferme de Jules est entièrement reconvertie en agriculture biologique depuis 1999. L'exploitation est située sur la commune de Saint-Aquilin en Dordogne, un territoire très vallonné valorisé par l'élevage. Par la signature du présent contrat, l'association Terre d'Adeles, ses adhérents signataires et Jules Charmoy, éleveur-producteur de la ferme des Charmes, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander de février à décembre 2011 un colis de 5 kg ou 10 kg de bœuf et/ou 5 kg de veau tous les deux mois soit six livraisons bimestrielles dans l'année. *NB : pas de colis de veau en septembre.*
La viande, préparée en parts individuelles sous vide, est présentée en colis de 5 kg. Le prix est de 12,75 €/kg pour le bœuf et 13,50 €/kg pour le veau rosé. Chaque colis contient 55 % de morceaux à griller (bœuf : côte ou rôti, basse côte, assortiment de steaks ; veau : escalopes, côtes, rôti) et 45 % de morceaux à mijoter (bœuf : jarret, plat de côte, assortiment pour bourguignon, saucisses ; veau : assortiment pour blanquette, ragoût...).
- 2) Signer à la commande 6 chèques à l'ordre de « La ferme des Charmes ». Ces chèques déposés à l'association Terre d'Adeles sont remis à chaque livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les colis commandés, au moment des distributions le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier 2011 des vendredis de distribution :	04/02	01/04	10/06	02/09	14/10	02/12
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinatrices bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Participer à l'organisation d'une distribution bimestrielle ou de la signature des contrats.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les distributions mensuelles. Coordinatrices bœuf et veau : Anne Cano anne.cano@terredadeles.org et Isabelle Berthonnaud i.berthonnaud@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de distribution.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la ferme des Charmes après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de la ferme des Charmes et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

L'éleveur-producteur Jules Charmoy s'engage à :

- 1) Préparer pour chaque livraison bimestrielle prévue des colis de 5 kg comprenant de la viande de bœuf ou de veau de la ferme, certifiée en agriculture biologique, d'une valeur de 12,75 € le kg pour le bœuf et 13,50 € le kg pour le veau rosé, selon le type et le nombre commandés par les consomm'acteurs.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme des Charmes.
- 5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et Jules Charmoy s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail et que le consomm'acteur puisse consommer une alimentation saine. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et Jules Charmoy s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le

Pour la ferme des Charmes
Jules CHARMOY

Pour Terre d'Adeles :
NOM Prénom

Le consomm'acteur :
NOM Prénom